



1^{er} février 2022

AVIS

du Conseil Economique, Social, Culturel et Environnemental de Saint-Barthélemy sur le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2022

Le rapport de présentation sur les orientations budgétaires pour l'année 2022 qui sera débattu lors du Conseil Territorial du 5 février a été transmis au CESCE le 21 janvier 2022 pour avis.

Ainsi, sur proposition de ses membres, le CESCE de Saint-Barthélemy rend l'avis suivant :

D'une manière Générale, le CESCE salue le bilan de l'exercice passé et la gestion rigoureuse, prudente et clairvoyante adoptée par la Collectivité de Saint-Barthélemy et son président.

Le CESCE n'a pas manqué de relever le niveau record atteint par les droits de mutation et la taxe de séjour en 2021. Ces très bons résultats, malgré l'ampleur du choc mondial causé par la crise sanitaire, mettent en exergue la confiance des investisseurs envers Saint-Barthélemy.

Ainsi, si le bilan 2021 démontre en effet que notre territoire ne sort pas affaibli de cette période incertaine, il n'en demeure pas moins que le CESCE approuve la poursuite d'une politique rigoureuse et le choix raisonnable de la Collectivité de retenir, pour l'exercice 2022, une hypothèse basée sur le principe de précaution avec une augmentation des dépenses courantes de fonctionnement de 2% et une diminution des recettes de 10%.

La forte incertitude qui continue de peser sur l'économie mondiale est toujours susceptible de produire des effets directs ou indirects sur notre territoire.

Concernant la programmation des investissements de la Collectivité et les travaux sur 2022, le CESCE a bien noté que dans un contexte préélectoral, le présent rapport ne présente aucun nouveau programme et ne peut que confirmer la poursuite des opérations en cours.

Avis favorable adopté à la majorité

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0